



Assemblée générale

Distr. limitée
1er avril 1999
Français
Original: anglais

Cinquante-troisième session

Point 94 c) de l'ordre du jour

Application des décisions de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement

Projet de résolution présenté par le Président par intérim de l'Assemblée générale

Application des décisions de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 51/183 du 16 décembre 1996, 52/202 du 18 décembre 1997 et 53/189 du 15 décembre 1998,

Notant l'importance de la décision qu'elle a prise à sa dix-neuvième session extraordinaire¹ de tenir une session extraordinaire de deux jours à New York en septembre 1999,

Décide de tenir les 27 et 28 septembre 1999 la session extraordinaire au cours de laquelle elle procédera à un examen et une évaluation en profondeur de l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement².

¹ Résolutions S-19/2, annexe, par. 71.

² *Rapport de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement, Bridgetown (Barbade), 25 avril-6 mai 1994* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.94.I.18 et rectificatifs), chap. I, résolution 1, annexe II.